

Conseil Municipal du 22 Janvier 2021

Prolongement de l'impasse des Châtaigniers (parcelle mère YM n°189), réservé au PLU : convention d'aménagement et intégration de cette voie dans le domaine communal

M le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le prolongement de l'impasse des Châtaigniers est prévu en emplacement réservé dans le PLU. La propriétaire de la parcelle YM n°189, sur laquelle doit passer cette prolongation, est d'accord pour céder à l'euro symbolique l'assiette foncière nécessaire (parcelle à venir YM n°213, de 786 m2), la commune se chargeant alors de réaliser la couche de roulement et l'aménagement des abords de la chaussée. Une convention est nécessaire afin de définir les modalités pratiques de ces réalisations.

Le projet de convention d'aménagement de l'emplacement réservé de l'impasse des Châtaigniers est mis à disposition des conseillers présents, afin qu'ils puissent le cas échéant le consulter.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'acquisition par la commune de la parcelle YM n°213 et de finalisation par la commune des travaux d'aménagement de l'impasse des Châtaigniers, une fois cette acquisition réalisée.

Travaux d'aménagement du lotissement du Hameau du Beauvet : demande de la subvention voiries au Conseil Départemental de l'Allier

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de viabilisation du lotissement Hameau du Beauvet, estimé à 161 045 € HT soit 193 254 € TTC par le cabinet TRUTTMANN, maître d'œuvre.

La subvention est plafonnée à 140 000 € HT de dépenses au taux de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette opération de voiries 2021 et valide le plan de financement : 42 000 € Conseil Départemental, 119 045 € HT autofinancement.

Vente de bois au Hameau du Beauvet : contrat avec UNISYLVA

M le Maire informe le conseil municipal que M. David HAPPE, arboriste mandaté par la commune, a marqué les arbres à conserver dans le périmètre de l'aménagement du lotissement Hameau du Beauvet. La coopérative UNISYLVA, siégeant à 03000 MOULINS, a établi une convention d'achat de bois pour 3 € par tonne sèche.

Ce projet de contrat d'achat de bois est mis à disposition des conseillers présents, afin qu'ils puissent le cas échéant le consulter. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce contrat d'achat de bois et ce tarif.

Acquisition de la parcelle AB n°139, située 10 rue Frédéric Mistral : demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

M le Maire les informe que l'acquisition de la parcelle AB n°139 située le long de la rue Frédéric Mistral, entre le jardin de lecture et la rue François Mauriac, pourrait être subventionnée par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, ainsi que les travaux de dépollution et de démolition, au taux de 50 %, par le biais du dispositif « acquérir ou requalifier le foncier de mon territoire ».

L'estimation de la dépense subventionnable s'élève à 42 520 € HT et comprend l'achat du foncier,

les frais notariés liés, les travaux de désamiantage du bâtiment et les travaux de démolition, soit 51 024 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette opération et son estimation et valide le plan de financement : 21 260 € Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, 21 260 € autofinancement.

Acquisition de la parcelle YB n°12 située à La Dure

M le Maire informe les conseillers municipaux du courrier du 14 décembre 2020 reçu des légataires universels de la propriétaire décédée de la parcelle YB n°12, acceptant la vente de ladite parcelle à la commune.

Considérant l'intérêt communal de cette acquisition le long du canal de Berry,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'acquisition aux légataires universels de la propriétaire décédée de la parcelle YB n°12 d'environ 1 530 m².